

L'amendement de M. Béchard pour le renvoi à six mois est rejeté sur la division suivante :

POUR :
Messieurs

Anglin,	Gunn,	Olivier,
Bain,	Hesson,	Paterson (Brant),
Béchard,	Jackson,	Perrault,
Bolduc,	King,	Pinsonneault,
Brown,	Landry,	Rinfret,
Burpee (St. Jean),	LaRue,	Rouleau,
Burpee (Sunbury),	McCallum,	Rymal,
Cameron (Huron),	McKay,	Scrifer,
Cartwright,	Malouin,	Trow,
Charlton,	Merner,	Wiser et
Dumont,	Méthot,	Yeo,—34
Grandbois,		

CONTRE :
Messieurs

Allison,	Gillmor	Mills,
Arkell,	Girouard (Kent),	Mousseau,
Barnard,	Guthrie,	Muttart,
Beauchesne,	Hackett,	O'Connor,
Bergeron,	Haddow,	Ogden,
Bill,	Haggart,	Orton,
Borden,	Hay,	Patterson (Essex),
Boulton,	Hilliard,	Pickard,
Bowell,	Hooper,	Platt,
Bunster,	Huntington,	Plumb,
Cameron (Victoria),	Ives,	Pope (Compton),
Carling,	Jones,	Pope (Queen),
Caron,	Killam,	Robertson (Hamilton)
Casgrain,	Kilvert,	Rochester,
Cimon,	Kranz,	Ross (Middlesex),
Colby,	Lane,	Royal,
Connell,	Langevin,	Ryan (Marquette)
Costigan,	Lantier,	Ryan (Montréal),
Coughlin,	Laurier,	Rykert,
Coursol,	Little,	Scott,
Currier,	Longley,	Shaw,
Cuthbert,	Macdonald (King),	Skinner,
Dawson,	Macdonald (Sir John),	Smith,
Desaulniers,	Macdonald (C. Breton),	Sproule,
Domville,	McDonald (Pictou),	Thompson,
Drew,	MacDonnell (Inverness),	Tilley,
Ferguson,	Macmillan,	Tupper,
Fleming,	McCarthy,	Wade,
Fortin,	McCaig,	Wallace (Norfolk)
Fulton,	McDougall,	Wallace (York),
Geoffrion,	McLennan,	Weldon,
Gigault,	McQuade,	Williams, et
Gillies,	McRory,	Wright—99.

Le bill est lu la seconde fois.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants sont lus séparément la seconde fois :—

Bill (No. 19) autorisant la Cie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest du Manitoba à prolonger sa ligne de chemin de fer, et amendant autrement son acte constitutif.—(M. Ryan, Marquette.)

Bill (No. 34) à l'effet d'incorporer la Cie de Sauvetage et de naufrage de la Puissance (à responsabilité limitée).—(M. Girouard, Jacques-Cartier.)

Bill (No. 40) à l'effet d'incorporer la Cie de chemin de fer et de navigation de la Baie de Quinté.—(M. White, Hastings.)

Bill (No. 41) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer des mines de Hull.—M. Cameron, Huron.)

Bill (No. 42) à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer International (M. Brooks.)

Bill (No. 44) à l'effet d'incorporer l'association connue sous le nom de "J. Winslow Jones et Cie, à responsabilité limitée.—(M. Brooks.)

La Chambre s'ajourne à 6 P. M.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 7 février, 1881.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRES.

BILL PRIVÉ.

Le bill suivant est lu pour la seconde fois :

Bill (No. 10) à l'effet d'éclaircir l'interprétation de la clause 12 de l' " Acte de la Cie du chemin de fer du Nord, 1877."—(M. McCarthy.)

CARGAISONS DE GRAIN A HALIFAX.

M. BORDEN. En est-on arrivé à une entente au sujet du chargement de deux cargaisons de grain à Halifax, tel que promis par le ministre des Chemins de fer par un télégramme adressé à M. John Doull, président de la chambre de commerce d'Halifax, le 29 novembre 1880; et, dans ce cas, quand les deux cargaisons seront-elles expédiées.

Sir CHARLES TUPPER. Une cargaison a déjà été expédiée, et l'autre le sera, je crois, sous peu.

TARIF DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

M. BLAKE. Y a-t-il eu échange de correspondance entre quelque membre du gouvernement et la chambre de commerce de Toronto, au sujet des droits de péage à imposer sur le chemin de fer du Pacifique canadien ?

Si l'on a pris quelque arrangement à ce sujet, et la date à laquelle tel arrangement, s'il en est, a été pris ? Et si les détails en seront déposés sur le bureau de la Chambre ?

Sir CHARLES TUPPER. La Chambre de Commerce de Toronto a suggéré l'insertion d'une clause établissant un tarif égal par mille, pour le trafic de Toronto par la voie des chemins de fer d'Ontario. Le désir exprimé par la proposition émise par la Chambre de Commerce de Toronto n'a rencontré aucune objection, et la proposition a été acceptée. Ma réponse au président de cette Chambre de Commerce est datée, je crois, du 2 février. Je n'ai pas d'objection à déposer cette correspondance sur le bureau.

M. ROYAL. Le gouvernement est-il informé du fait que la compagnie de la baie d'Hudson a dernièrement donné un contrat pour l'extraction de 600 tonnes de charbon, sur la rivière Saskatchewan, près d'Edmonton, dans les territoires du Nord-Ouest ? Et, dans ce cas, à quelles conditions la compagnie de la baie d'Hudson a-t-elle été autorisée à en agir ainsi ?

Sir CHARLES TUPPER. Le gouvernement n'a reçu aucune application de la part de la compagnie de la baie d'Hudson au sujet de travaux miniers dans cette région, et aucune permission n'a été donnée à ce sujet.

MONOPOLE DU PÉTROLE.

M. ORTON propose qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir du prétendu monopole du pétrole et de s'assurer des mesures législatives qu'il conviendrait d'adopter pour remédier à cet état de choses; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes et documents.

Le sujet de cette motion, dit-il, intéresse une partie considérable de nos concitoyens. Pendant une période assez longue de l'année dernière le prix du pétrole s'est maintenu à un chiffre très élevé, qui, comparé avec le coût de la production, a dû donner d'immenses bénéfices au petit nombre d'industriels qui produisent et raffinent le pétrole.

Le public, et particulièrement la partie la plus intéressée du public, la population rurale, a dû croire à l'existence d'une coalition parmi les raffineurs de pétrole; grâce à la